

1/2

2/2

I
 orcat.
 m, MOUVAILLE, Norbert,
 aux Gardiens du Phare,
 ex aide - un détenu-

ravaux forcés à perpétuité pour avoir assassiné un compagnon de voyage dans les environs d'AIX - en-PROVENCE 2 .

Cet individu étant sous l'empire d'une folle jalousie, d'origine sentimentale, confia un jour à MOUVAULT la lettre suivante, pour qu'il la portât au Surveillant militaire chargé du Service Postal, qu'il considérait comme son rival...

Je tirai également le nom de la personne mise en cause et de qui s'était furieusement épris le forçat, sans motif et sans réciprocité d'ailleurs, mais que dans son aveugle passion il considérait comme "sienna".

C'est évidemment un "cas" de curieuse psychopathie.

Voici cette lettre:

Monsieur

On peut être ~~malin~~ ^{malin} bagnard et avoir l'âme d'un honnête homme. Je suis de ceux-là et je m'en flatte. Je n'ai donc pas fait le geste que ma colère de tout à l'heure me dictait et je ne le ferai pas. Je ne m'abaisserai pas à dénoncer à votre famille des liens qui vous déshonorent avec cette femme pour laquelle je me demande comment il est possible d'avoir eu l'affection que j'ai eue. Je ne dirai rien!

Mais cependant, il serait logique que ces relations cessent immédiatement; au besoin je saurais l'imposer. Vous ne devez pas en raison de votre famille, aller jusqu'à vous compromettre et risquer de prendre en remorque une épave que je vais traîner à la voirie. X... sera arrêtée comme voleuse ! Je m'en fais fort et sous peu de jours; elle ~~xxxxx~~ paiera par une condamnation sévère la lâcheté avec laquelle elle a agi à mon égard et puisque je suis bien décidé à en crever, j'aurai du moins la consolation de m'être bien vengé.

Cette femme -- que vous m'avez dit avoir possédée en 1933 -- a eu pour sa part une belle succession d'amants dont certaines lettres étaient en ma possession (et que j'ai fait adresser où il faut). Avoir agi à mon égard ainsi qu'elle l'a fait ne mérite plus aucune pitié et je n'en aurai pas.

On peut dès à présent essayer de me prendre et me conduire aux locaux disciplinaires on n'y réussira pas, parce que j'ai l'avantage de la hauteur d'où je me jetterai avant qu'on puisse agir

Vous pouvez essayer tout ce que vous voudrez, il n'y a absolument rien à faire contre un homme bien décidé à la mort.

(Et cette mort dont vous aurez votre part de responsabilité je la reproche à X.... qui comme mon assassin.

C'est elle qui m'aura lâchement assassiné et c'est d'elle seule que je vais me venger, seulement en la traînant dans la boue la plus infecte.

Je vous adresse ce mot pour vous dire que je vous pardonne à vous le mal que vous m'avez fait. Je vous supplie de croire à

seulement au cas où, bragué et d'aspect d'un forçat, d'origine sentimentale, confia un jour à MOUVAULT la lettre suivante, pour qu'il la portât au Surveillant militaire chargé du Service Postal, qu'il considérait comme son rival...

Je tairai également le nom de la personne mise en cause et de qui s'était furieusement épris le forçat, sans motif et sans réciprocité d'ailleurs, mais, que dans son aveugle passion il considérait comme "sienne".

C'est évidemment un "cas" de curieuse psychopathie.

Voici cette lettre:

Monsieur,

On peut être ~~maître~~ bagnard et avoir l'âme d'un honnête homme. Je suis de ceux-là et je m'en flatte. Je n'ai donc pas fait le geste que, ma colère de tout à l'heure me dictait et je ne le ferai pas. Je ne m'abaisserai pas à dénoncer à votre famille des liens qui vous déshonorent avec cette femme pour laquelle je me demande comment il est possible d'avoir eu l'affection que j'ai eue. Je ne puis dire rien.

Mais cependant, il serait logique que ces relations cessent immédiatement, au besoin je saurai l'imposer. Vous ne devez pas en raison de votre famille, aller jusqu'à vous compromettre et risquer de prendre en remorque une épave que je vais traîner à la voirie. X..... sera arrêtée comme voleuse, je m'en fais fort et sous peu de jours; elle ~~sera~~ paiera par une condamnation sévère la lâcheté avec laquelle elle a agi à mon égard et puis-que je suis bien décidé à en crever, j'aurai du moins la consolation de m'être bien vengé.

Cette femme - que vous m'avez dit avoir possédée en 1933 - est pour sa part une belle succession d'amants dont certaines lettres étaient en ma possession (et que j'ai fait adresser par il faut). Avoir agi à mon égard ainsi qu'elle l'a fait ne mérite plus aucune pitié et je n'en aurai pas.

On peut dès à présent, essayer de me prendre et me conduire aux locaux disciplinaires on s'y réussira, parce que j'ai l'avantage de la hauteur d'où je me jetterai avant qu'on puisse agir. Vous pouvez essayer tout ce que vous voudrez, il n'y a absolument rien à faire contre un homme bien décidé à la mort.

Et cette mort dont vous aurez votre part de responsabilité je la reproche à X..... qui comme mon assassin.

C'est elle qui m'aura lâchement assassiné et c'est d'elle - seule - que je vais me venger, seulement en la traînant dans la boue la plus infecte.

Je vous adresse ce mot pour vous dire que je vous pardonne à vous le mal que vous m'avez fait. Je vous supplie de croire à

I douleur épouvantable et à ma sincérité.

2

Et pour agir loyalement à votre égard, je vous informe que j'attendrai jusqu'à demain matin votre décision franche et définitive au sujet du départ de cette femme: départ dans le plus bref délai et je lui donne ce que j'ai en lui pardonnant tout le mal qu'elle m'a fait. Si elle se décide à demeurer ici tant pis pour elle et pour les siens. Je suis ~~xxxx~~ prêt à la lutte ; je suis prêt à la mort. Je ne crains plus rien, ni personne.

Lisez ma lettre avec calme, parlez avec elle et décidez. Pas de réponse demain à 10 heures, cela signifiera en avant et personne n'aura lieu d'en être satisfait, croyez-le (D)

BOUVRET

Epilogue...?

Aucun. BOUVRET, notamment, décidé à en finir avec la vie ne se précipita pas dans le vide, ayant sans doute estimé qu'un vol plané du haut du Phare de Royale sans organe de ~~xxxxxxxxxxxx~~ sustentation cette fois, demandait à priori quelque réflexion...

Et il fit bien.

Quant à la lettre, oeuvre d'un psychopathe, elle prouvait évidemment que la personne visée avait tout simplement rejeté avec mépris, les avances de l'amoureux et ombrageux bagnard...

~~xxxxxxxxxxxx~~
Cependant j'ai enregistré quelques cas de suicide par amour chez les individus de catégorie pénale.

Assint Laurent au aroni, on trouve un matip sur les bords de l'ancien canal d'irrigation des Cultures pénitentiaires. Eten-
ver calibre 8.35, un forçat arabe qui était en assignation. C'est
à dire employé comme domestique--- chez le Cher des Services
pénitentiaires.

Le revolver avait été pris dans la chambre à coucher de ce
haut fonctionnaire... (1)

Un individu de catégorie pénale appartenant à la Relégation
profitant de l'absence de sa patronne fut trouvé par le mari de
celle-ci. Sous-Cher de bureau des Services pénitentiaires-- se
balançant entre plafond et plancher, au-dessus d'une descente de
lit dans la chambre à coucher du ménage... (2)

Enfin, l'affaire CHENNI, autre arabe dont par ailleurs
j'ai fait le récit et qui se passe de commentaires... (3)

A.B. MARBAUD

(1) Ménage SONTAG--Ménage LOGE--Ménage VINCENT-CUAZ (3)

(D) Cette Lettre confiée à MOUVAUT avait remise à son destinataire le 20 Novembre 1938.

Les personnes visées par BOUVRET étaient Mlle LINA SOUQUI
et le Surveillant CORTESI, de 1^{re} classe)